

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGERROUTE GUINEE SA)
UNITE DE GESTION DES PROJETS TRANSPORTS-BAD
AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICE DE CONSULTANTS - INDIVIDUELS)

Secteur des Transports

Références de l'accord des financements :

N° FAD initial (Prêt): 21001503 032 594

N° FAT initial (Prêt): 5900 150 000 401

N° FAD add (Prêt) : 2100 150 033 396

N° d'Identification du projet : P-Z1-DB0-162/165

Référence de l'avis : **N°008C/MI/AGERROUTE/UGP-BAD/2026 du 28/09/2026**

Objet : Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'audit d'achèvement de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet d'aménagement et de bitumage de la route Lola-N'zoo-Frontière Côte d'Ivoire

Agence d'Exécution : Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD)

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu des financements du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces financements pour le paiement du contrat de services d'un consultant individuel chargé de l'Audit d'achèvement de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet de construction et de bitumage de la route Lola – N'zoo – Frontière Côte d'Ivoire

2. Les services prévus au titre de ce contrat sont les suivants :

- Déterminer la pertinence de la mise en œuvre du PAR en tant qu'instrument d'atténuation des impacts sociaux négatifs anticipés du projet d'aménagement et de bitumage en 2x1 voie de la route Lola-N'zoo-Frontière Côte d'Ivoire ;
- Evaluer les critères d'identification, d'éligibilité et d'indemnisation des personnes qui ont été affectées par les pertes de biens ou d'accès aux ressources ou des revenus, y compris l'estimation de leurs coûts ;
- Evaluer l'efficacité dans la mise en œuvre des mesures de compensation des biens affectés et réalisation des mesures de restauration des moyens de subsistance en conformité avec les dispositions prévues dans le PAR approuvé (il s'agit d'identifier les conformités et non conformités liées à la mise en œuvre du PAR) ;
- Evaluer le fonctionnement et l'efficacité des organes de mise en œuvre des mesures du PAR
- Evaluer le niveau d'implication, de communication, de concertation et de participation de tous les acteurs (personnes affectées par le projet, collectivités locales, autorités administratives, services techniques concernés) tout au long du processus et sur les options proposées et acceptées ;

- Procéder à l'évaluation du mécanisme de consultation des PAP et des procédures de gestion des plaintes et conflits ;
- S'assurer de la disponibilité des documents liés aux activités de consultation : procès-verbaux des réunions, comptes- rendus des discussions (focus groups) et entretiens, etc.
- Ressortir les leçons tirées du processus de mise en œuvre du PAR en tenant compte des points de vue des PAP sur le processus et les résultats ;
- Vérifier la capacité du projet d'aménagement et de bitumage en 2x1 voie de la route Lola-N 'zoo-Frontière Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre du PAR ;
- Déterminer le succès du processus de réinstallation en cours sur la base d'indicateurs d'inclusion et socioéconomiques avec la restauration des moyens de subsistance des PAP ;
- Vérifier l'adéquation du système de gestion des plaintes établis par le projet d'aménagement et de bitumage en 2x1 voie de la route Lola-N 'zoo-Frontière Côte d'Ivoire.
- Présenter les leçons tirées de la mise en œuvre du PAR et faire des recommandations pour capitaliser les acquis et corriger les insuffisances pour des projets similaires et futurs ;
- Rédiger le rapport d'audit ; etc.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à travers l'adresse ci-dessous :

Ministère des Infrastructures

Agence de Gestion des Routes / Unité de Gestion des Projets de Transport BAD sis à l'immeuble MISS POKOU, Appartements 7A, 7B et 8B, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée.

E-mail : barre.geopogui@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn

Tél : (+224) 622981930/624 63 19 53

La durée de la mission est de **soixante (60) jours** de prestations.

3. Le ministère des Infrastructures à travers l'Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD) invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (CV détaillé, copies de diplômes et attestations, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par le Client, certificats de travail des employeurs etc.).

La Cellule d'Exécution du Projet se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature de contrat.

4. Les critères de classement et de sélection du consultant sont :
 - ✓ Avoir au moins un diplôme Bac+5 dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale notamment en Sciences de l'Environnement (Ecologie, Biologie, Foresterie, etc.), Sciences Sociales ou discipline similaire ;
 - ✓ Avoir 10 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale et réinstallation involontaire (mise en œuvre de PAR et audit de mise en œuvre de PAR) ;



- ✓ Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans l'élaboration des PAR des projets de développement financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale, au cours des cinq (05) dernières années ;
 - ✓ Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans la mise en œuvre des PAR des projets de développement financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale, au cours des cinq (05) dernières années ;
 - ✓ Avoir au moins trois (03) expériences avérées dans la réalisation des audits de mise en œuvre des plans d'action de réinstallation des personnes affectées par des projets financés par la Banque Africaine de Développement ou tout autre bailleur adoptant des politiques de sauvegardes (Banque mondiale, AFD, BID, BEI, etc.).
 - ✓ Une connaissance des langues parlées dans de la zone d'intervention du projet et la maîtrise parfaite du français (parlé et écrit) seraient des atouts.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « *cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque* », édition octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>
6. Les consultant(e)s seront évalué(e)s sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

CRITERES	Notes / points
I- QUALIFICATION GENERALE (FORMATION ET EXPERIENCE GENERALE) :	20 Points
a) Formation : Formation universitaire de niveau minimum Bac +5 en Sciences de l'Environnement, sciences sociales ou discipline similaire « Les candidats n'ayant pas le diplôme requis seront éliminés ».	
b) Expérience générale : Avoir cumulé au moins dix (10) années d'expériences professionnelles dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale et/ou réinstallation involontaire (mise en œuvre de PAR et audit de mise en œuvre de PAR) Modalité d'application : • Dix (10) points pour dix (10) ans d'expérience • Moins de dix (10) ans d'expériences professionnelles, 0 point • 2,5 points par année d'expérience supplémentaire jusqu'à concurrence de 10 points	20
II- EXPERIENCE SPECIFIQUE EN LIEN AVEC LA MISSION	70 Points
2.1 Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans l'élaboration des PAR de projets de développement financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale, au cours des cinq (05) dernières années, prouvées par des attestations de services faits : 20 points (10 points/mission similaire) ; 2.2 Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans la mise en œuvre des PAR des projets de développement financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale, au cours des cinq (05) dernières	



années, prouvées par des attestations de services faits : 20 points (10 points/mission similaire)	
2.3 Avoir au moins trois (03) expériences avérées dans la réalisation des audits de mise en œuvre des plans d'action de réinstallation des personnes affectées projets financés par des institutions financières de développement adoptant des politiques de sauvegardes (BAD, BM, BID, etc.) prouvées par des attestations de services faits : 30 points (10 points/mission similaire).	
III- CONNAISSANCES DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	10
Avoir réalisé ou participé au moins à deux (02) missions dans le domaine des évaluations environnementales et sociales de projets (EIES, PGES, PAR, etc.) financés par des institutions financières de développement (BAD, BM, etc.) prouvées par des attestations de services faits à raison cinq (05) points par mission	10
Total	100

Le score minimum requis pour être présélectionné est de 75 points/100.

Le/la candidat(e) ayant obtenu la note totale la plus élevée et supérieure au score minimum ci-dessus sera invité(e) à négocier un contrat. Au cas où des consultant(e)s seront classé(e)s 1er ex-aequo, le/la candidat(e) ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évaluées pour le critère 2.3 sera sélectionné(e).

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessous aux heures suivantes : 08h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi (Heure locale soit GMT).

Adresse : Unité de Gestion des projets - BAD, sis à l'immeuble **MISS POKOU**, Appartement 7A, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée

Contacts : barre.geopogui@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn

Téléphones : (+224) 622 98 19 30/624 63 19 53

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en Français, envoyés par courriel en version PDF aux adresses emails ci-dessus ou déposés la version papier à l'adresse suivante : Unité de Gestion des projets BAD, sis à l'immeuble **MISS POKOU**, Appartement 7A, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée, au plus tard le **20/10/2026 à 09h 30 (Heure locale)** et y porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt relative au recrutement d'un Consultant Individuel pour l'audit d'achèvement de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet d'aménagement et de bitumage en 2x1 voie de la route Lola-N 'zoo-Frontière Côte d'Ivoire** ».

Conakry, le 28/05 2026

Coordonnateur Adjoint



 **Barrè GEOPOGUI**

